

Rapports économiques et sociaux

Caractéristiques des services de garde en milieu familial accueillant des enfants âgés de 0 à 5 ans au Canada, 2024

par Thomas J. Charters et Leanne C. Findlay

Date de diffusion : le 23 septembre 2026



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2026

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Caractéristiques des services de garde en milieu familial accueillant des enfants âgés de 0 à 5 ans au Canada, 2024

par Thomas J. Charters et Leanne C. Findlay 

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202600900004-fra>

Résumé

Les services de garde d'enfants en milieu familial désignent les services de garde offerts par des personnes non apparentées dans une résidence autre que celle de l'enfant. Pour approfondir les connaissances sur l'état des services de garde en milieu familial au Canada, le présent rapport vise à examiner les caractéristiques des prestataires et des services de garde en milieu familial agréés et non agréés accueillant des enfants âgés de 0 à 5 ans. La présente étude s'appuie sur l'Enquête canadienne sur la prestation de services de garde de 2024, une enquête transversale représentative à l'échelle nationale menée auprès des services de garde d'enfants officiels au Canada. On estime que 17 200 services de garde en milieu familial agréés et 11 700 services de garde en milieu familial non agréés ont accueilli des enfants âgés de 0 à 5 ans au Canada en avril 2024. Près de 4 services de garde en milieu familial agréés et non agréés sur 5 étaient à leur capacité maximale à ce moment et étaient incapables de prendre en charge d'autres enfants. À l'extérieur du Québec, les frais quotidiens de garde à temps plein facturés aux parents s'élevaient en moyenne à 40 \$ dans les services de garde en milieu familial agréés et à 41 \$ dans ceux non agréés. Moins de 10 % des services de garde en milieu familial offraient des options de garde atypiques. La plupart des prestataires agréés (79 %) avaient obtenu des titres de compétences en éducation de la petite enfance dans le cadre d'un atelier ou d'un cours de niveau supérieur, ce qui peut indiquer des niveaux de formation supérieurs à ceux dont on a fait état en 2022.

Auteurs

Thomas J. Charters et Leanne C. Findlay travaillent à la Division de l'analyse et de la modélisation de la santé, au sein de la Direction des études analytiques et de la modélisation de Statistique Canada.

Introduction

La fréquentation des services de garde par les enfants au Canada a augmenté au fil du temps étant donné que les femmes ont été plus nombreuses à participer à la population active (Statistique Canada, 2016), que le nombre de familles monoparentales a augmenté (Uppal, 2015) et que l'on a reconnu les avantages sociaux et cognitifs des services de garde de haute qualité (Slot, 2018). Au Canada, par « mode de garde officiel », on entend habituellement les services de garde en centre (c.-à-d. dans les garderies et les prématernelles) et ceux offerts par des personnes non apparentées dans une résidence autre que celle de l'enfant. La dernière catégorie, souvent appelée « services de garde en milieu familial » ou « services offerts par une garderie en milieu familial », comprend les services agréés ou approuvés (parfois appelés « réglementés ») et les services non agréés. À l'inverse, par « mode de garde informel », on entend les services de garde offerts par une personne apparentée ou non (p. ex. une nourrice) dans la propre résidence de l'enfant (Geoffroy et coll., 2010; Losier et coll., 2021). En 2023, plus de la moitié (56 %) des enfants âgés de 0 à 5 ans ont fréquenté des services de garde officiels au Canada, et moins de 1 enfant sur 10 (9 %) a fréquenté des services de garde en milieu familial (Statistique Canada, 2023). En 2022, près de 156 000 enfants âgés de 0 à 5 ans ont été pris en charge dans environ 14 435 services de garde en milieu familial agréés et 14 022 services de garde en milieu familial non agréés à l'échelle du Canada (Charters et Findlay, 2025a).

Les services de garde en milieu familial sont habituellement fournis dans des résidences privées où le prestataire de ces services vit et exploite un service de garde d'enfants. En général, les services de garde en milieu familial prennent en charge des groupes d'enfants de divers âges, permettent aux frères et sœurs d'être pris en charge ensemble et permettent au même prestataire de services d'établir des relations pluriannuelles avec les enfants et les parents (Lanigan, 2011). Les gardiennes et gardiens doivent préparer de façon routinière du matériel et des activités qui correspondent au niveau de développement et aux âges divers des enfants. La plupart des gardiennes et gardiens d'enfants en milieu familial travaillent seuls et assument de nombreuses responsabilités outre la prise en charge des enfants, telles que la préparation des repas et des activités éducatives, le nettoyage et les tâches administratives (Stitou, Bourgeault et Kohen, 2018). Il se peut aussi que les gardiennes et gardiens d'enfants en milieu familial assurent la garde de leurs propres enfants, de leurs petits-enfants ou de personnes apparentées (Abbes et Macdonald, 2022). D'un point de vue historique, il est possible que les services de garde en milieu familial aient été attrayants pour les parents parce qu'ils ont tendance à être moins coûteux (Findlay et Guèvremont, 2023; Macdonald et Friendly, 2023) et à être davantage accessibles dans certaines régions, telles que les régions rurales (Swenson, 2008), parmi d'autres raisons.

La délivrance de permis de service de garde en milieu familial diffère selon les provinces et les territoires. Les prestataires agréés ou approuvés (ci-après appelés « agréés ») doivent démontrer qu'ils respectent les exigences en matière de délivrance de permis relatives à la formation des prestataires, à l'inscription des enfants, à la santé, à la sécurité et à l'état de l'environnement physique des services de garde en milieu familial. Au Canada, la délivrance de permis suit deux systèmes d'accréditation et de surveillance. Selon le modèle reposant sur un organisme, les services de garde en milieu familial sont surveillés par des organismes d'aide à l'enfance¹, qui sont eux-mêmes agréés et qui ont la responsabilité légale de surveiller un nombre fixe de services de garde en milieu familial afin de veiller au respect des exigences en matière de délivrance de permis (Ferns et Friendly, 2015). Dans d'autres cas, les services de garde en milieu familial sont agréés directement par la province ou le territoire, et les représentants provinciaux ou territoriaux sont responsables de surveiller les prestataires de services. Les gardiennes et gardiens en milieu familial non agréés ne sont surveillés ni par la province ou le territoire ni par les organismes qui ont cette responsabilité. Toutefois, ils doivent se conformer aux règlements relatifs au nombre d'enfants

1. Parmi les organismes de supervision similaires, on trouve les bureaux de coordination des services de garde en milieu familial, qui ne sont pas agréés, mais accrédités par la province pour des périodes fixes.

pris en charge à un moment donné (White, Perlman, Davidson et Rayment, 2019). Malgré cette absence de surveillance régulière, les provinces et les territoires peuvent enquêter sur des services de garde en milieu familial non agréés en cas de plainte. En 2022, près des deux tiers des gardiennes et gardiens d'enfants en milieu familial non agréés ont déclaré estimer que l'obtention d'un permis n'offrait aucun avantage ou n'en valait pas la peine, compte tenu du temps qu'ils prévoyaient consacrer aux services de garde (Charters et Findlay, 2025a). La délivrance de permis sert à fixer des normes minimales en matière de garde d'enfants en partie pour assurer la sécurité, mais cela ne garantit pas forcément des services de garde de meilleure qualité. Cependant, des données probantes indiquent que la qualité des services de garde peut être comparativement inférieure dans les services de garde en milieu familial non agréés, et des intervenants ont fait valoir que ces services non agréés présentent des risques pour la sécurité (Ferns et Friendly, 2015; Japel, Tremblay et Côté, 2005; Varmuza, Perlman et White, 2021; White, Perlman, Davidson et Rayment, 2019).

Les documents administratifs provinciaux et territoriaux indiquent que 22 108 services de garde en milieu familial agréés étaient en activité au Canada en 2024 (Friendly et coll., 2026). Toujours en 2024, un nombre estimatif de 135 008 places étaient occupées dans les services de garde en milieu familial agréés (Friendly et coll., 2025), soit près de 9 % des places en services de garde réglementés pour les enfants âgés de 0 à 12 ans. Il convient de prendre note que les services de garde en milieu familial non agréés ne sont pas dénombrés dans les documents administratifs et sont donc absents de ces nombres. Les places en services de garde en milieu familial agréés ont augmenté à la suite des fermetures liées à la pandémie en 2021, mais elles sont demeurées inférieures au nombre observé avant la pandémie (Friendly et coll., 2025).

Système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada

Dans les budgets de 2016 et de 2017, on a consacré 7,5 milliards de dollars sur 11 ans (jusqu'à 2027-2028) pour appuyer l'élaboration d'un système de garde des enfants âgés de 0 à 5 ans (Emploi et Développement social Canada, 2017; Pasolli, 2019). L'élaboration conjointe d'un Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones (AGJEA) avec les partenaires autochtones a été entreprise dans le but de mettre en place des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de grande qualité adaptés aux cultures, aux aspirations et aux besoins uniques des enfants inuits, métis et des Premières Nations (Emploi et Développement social Canada, 2022b). De plus, en 2021, 27,2 milliards de dollars ont été consacrés à l'élaboration du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada (AGJEC) grâce à des partenariats avec les provinces, les territoires et les groupes autochtones (ministère des Finances Canada, 2021; Emploi et Développement social Canada, 2022a). Les engagements découlant du budget de 2021 comprenaient des cibles de réduction des frais de services de garde réglementés (jusqu'à une moyenne de 10 \$ par jour) et la création de 250 000 places en services de garde réglementés pour mars 2026 (ministère des Finances Canada, 2021). Le Québec n'était pas signataire des accords bilatéraux, mais a reçu des fonds dans le cadre d'un accord asymétrique visant à améliorer davantage son programme déjà établi de services de garde à contribution réduite (ministère des Finances Canada, 2022).

Les investissements fédéraux dans les services de garde d'enfants ont été guidés par les principes énoncés dans le Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de 2017 (Emploi et Développement social Canada, 2017) et dans le Cadre d'AGJEA (Emploi et Développement social Canada, 2022b). Ces cadres fournissaient des principes directeurs communs aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour l'élaboration d'un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants caractérisé par la prestation de services de garde accessibles, abordables, inclusifs, flexibles et de grande qualité pour toutes les familles. L'augmentation du nombre de places devait se faire entièrement ou en grande partie dans les milieux à but non lucratif (ou publics); en fait, les services de garde en milieu familial agréés et les organismes d'aide à l'enfance étaient considérés comme à but non

lucratif² aux fins des accords (Childcare Resource and Research Unit, 2023). Ainsi, les services de garde en milieu familial non agréés ont été largement exclus.

Des études antérieures ont révélé que les caractéristiques des services de garde en milieu familial, qui sont associés à certains de ces piliers, ont souvent été différentes selon qu'il s'agit de services agréés ou non agréés. En ce qui concerne l'abordabilité, les frais payés par les parents variaient en fonction du statut de titulaire de permis des services de garde en milieu familial, en plus de l'âge de l'enfant, de la région, de la province ou du territoire, et des subventions (Charters et Findlay, 2025a; Macdonald et Friendly, 2023). En 2022, les frais de garde à temps plein étaient comparables ou relativement plus élevés dans les services de garde en milieu familial agréés par rapport aux services non agréés, selon l'âge de l'enfant (Charters et Findlay, 2025a). En ce qui concerne l'inclusion, peu d'études ont été consacrées à la description des niveaux d'accès aux services de garde d'enfants pour bon nombre des diverses communautés, telles que les populations en situation de minorité linguistique, les enfants autochtones vivant hors réserve, les enfants de familles d'immigrants récents et de réfugiés, ainsi que les enfants ayant besoin de soutien supplémentaire. Par exemple, en 2022, 14 % des prestataires de services de garde en milieu familial agréés et 5 % des prestataires non agréés ont déclaré qu'ils s'occupaient actuellement d'enfants ayant une incapacité (Charters et Findlay, 2025a). Dans l'ensemble, la disponibilité des modes de garde d'enfants flexibles était également limitée. En 2022, environ 5 % des services de garde en milieu familial agréés et 6 % des services non agréés offraient des options de garde le soir, la fin de semaine ou la nuit, mais les services de garde en milieu familial non agréés étaient plus susceptibles d'offrir des options de halte-garderie ou selon un horaire flexible (Charters et Findlay, 2025a). Dans le système d'AGJEC, un grand nombre d'initiatives liées à la qualité ont porté sur l'importance de renforcer les compétences de l'effectif des services de garde d'enfants (Emploi et Développement social Canada, 2024; Friendly et coll., 2024). En 2022, près de 3 gardiennes et gardiens d'enfants en milieu familial agréés sur 5 (58 %) et moins du tiers (28 %) des gardiennes et gardiens non agréés avaient une formation officielle en éducation de la petite enfance (EPE); d'autres différences ont aussi été observées au chapitre de la participation à des activités de perfectionnement professionnel ou de formation au cours de l'année précédente (Charters et Findlay, 2025a). Compte tenu des différences dans la prestation des services entre les services de garde en milieu familial agréés et ceux non agréés, en plus de la pertinence des accords sur l'AGJEC exclusivement dans le cas des services de garde agréés, il est important que ces formes de services soient étudiées à part.

Objectifs de la présente étude

La présente étude fournit une analyse descriptive des services de garde en milieu familial agréés et non agréés au Canada pendant une période de transformation des politiques associée à la mise en œuvre continue du système d'AGJEC par les provinces et les territoires. Le présent rapport portera sur les services de garde en milieu familial agréés et non agréés accueillant des enfants âgés de 0 à 5 ans. L'analyse descriptive permet d'avoir un instantané de l'état des services de garde en milieu familial agréés et non agréés au Canada en 2024 et montre les changements survenus depuis les évaluations précédentes de 2022, dans la mesure du possible (Charters et Findlay, 2025a). Par ailleurs, les résultats donnent une idée des perspectives des gardiennes et gardiens d'enfants en milieu familial, telles que les raisons pour lesquelles ils offrent des services et ils ne sont pas agréés. Le rapport ne doit pas être considéré comme une évaluation des réformes associées au système d'AGJEC et aux accords bilatéraux.

2. Aux termes de l'accord de l'Ontario, les organismes d'aide à l'enfance sont explicitement considérés comme étant à but non lucratif (article 4.7.4), bien que 24 % de ces organismes soient classés comme étant à but lucratif (gouvernement du Canada, 2024).

Documents et méthodes

Source des données

L'Enquête canadienne sur la prestation de services de garde (ECPGS) de 2024 est une enquête transversale menée par Statistique Canada en partenariat avec Emploi et Développement social Canada (Statistique Canada, 2025). Elle fournit un instantané à l'échelle nationale, provinciale et territoriale des services de garde pour les enfants de 12 ans et moins. La collecte des données d'enquête s'est déroulée d'avril à juillet 2024. La population cible était constituée des services de garde en centre ainsi que des gardiennes et gardiens d'enfants en milieu familial agréés et non agréés. La base de sondage a été établie en fonction : 1) des entreprises définies comme des services de garderie (code 62441 du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord) dans le Registre des entreprises de Statistique Canada en date de février 2024 ayant déclaré au moins 2 500 \$ de revenu annuel; 2) des listes provinciales et territoriales de prestataires de services de garde agréés accessibles au public. On a communiqué avec 21 045 unités, qui représentent l'échantillon total. Les taux de réponse à la collecte étaient de 56 % pour les services de garde en milieu familial agréés et de 41 % pour les services de garde en milieu familial non agréés. De plus amples renseignements sur la base de sondage sont disponibles ailleurs (Statistique Canada, 2025). Dans le présent rapport, seuls les services de garde en milieu familial qui s'occupaient d'au moins un enfant âgé de 5 ans ou moins (possiblement en plus d'enfants âgés de 6 à 12 ans) ont été pris en compte. Les services de garde en milieu familial qui ne s'occupaient que d'enfants fréquentant l'école ont été exclus (on considérait qu'ils n'offraient que des programmes avant ou après l'école). Les services déclarant un nombre d'enfants invraisemblablement élevé (dépassant le 99^e centile) ont également été exclus, vu la possibilité qu'ils représentent plusieurs emplacements en milieu familial. L'échantillon définitif se composait de 1 680 services de garde en milieu familial agréés et de 2 099 services de garde en milieu familial non agréés.

Mesures

Les gardiennes et gardiens d'enfants en milieu familial ont répondu à un certain nombre de questions sur les caractéristiques de leurs services; le nombre d'enfants pris en charge et la capacité; leurs propres caractéristiques démographiques et leurs antécédents scolaires, en plus de ceux de leurs employés, s'il y a lieu; et leurs perspectives sur la prestation de services de garde en date du 8 avril 2024. Les résultats ont été totalisés à part selon qu'il s'agissait de services de garde en milieu familial agréés ou non.

Afin de présenter un aperçu des services offerts dans les services de garde en milieu familial, des renseignements ont été recueillis sur les permis, les options de services, les frais et les budgets. On a demandé l'année d'établissement des services de garde en milieu familial, et les catégories suivantes ont été créées : avant 2010, de 2010 à 2019 et de 2020 à 2024. Le statut de titulaire de permis indiquait si le service de garde en milieu familial avait été agréé directement par la province ou le territoire; s'il avait été approuvé ou enregistré par un organisme, une association ou un bureau de coordination de services de garde d'enfants; ou s'il n'était ni agréé ni approuvé. Pour les services de garde en milieu familial agréés, le temps écoulé depuis l'obtention du permis a été estimé en fonction de la différence entre 2024 et l'année d'obtention du permis. Les options de garde proposées dans les garderies en milieu familial comprenaient la garde à temps plein (six heures ou plus par jour et au moins cinq jours par semaine), la garde à temps partiel (soit six heures ou plus par jour et moins de cinq jours par semaine, soit moins de six heures par jour, quel que soit le nombre de jours), la garde avant ou après l'école, la garde le soir (après 18 heures) ou la fin de semaine, et la garde en halte-garderie ou selon un horaire flexible. Les gardiennes et gardiens ont indiqué si les services de garde en milieu familial avaient des mesures

d'adaptation³ en place pour répondre aux besoins d'enfants ayant un problème de santé ou une incapacité à long terme. Les gardiennes et gardiens ont précisé si un ou plusieurs enfants inscrits bénéficiaient d'une subvention couvrant la totalité ou une partie des frais habituels des parents (à l'exclusion de l'allocation canadienne pour enfants, de la déduction pour frais de garde d'enfants et d'autres crédits d'impôt). Les frais quotidiens de garde à temps plein ont été compilés pour les enfants de 5 ans et moins qui ne fréquentaient pas l'école; les gardiennes et gardiens ont aussi indiqué si des biens et des services étaient facturés aux parents en plus de ceux couverts par les frais quotidiens. Les gardiennes et gardiens ont indiqué les contributions de diverses sources (parents, administration publique, autre) à leur budget de fonctionnement, en excluant les fonds pour les dépenses en capital et les fonds de démarrage. Ils ont également précisé la méthode d'allocation de leur budget de fonctionnement (prêt hypothécaire ou loyer, salaire des employés, entretien du bâtiment, nourriture, fournitures, autre).

D'autres renseignements recueillis portaient sur le nombre d'enfants pris en charge et la capacité d'accueil d'enfants. Les nombres indiqués se rapportaient aux enfants âgés de 5 ans et moins qui ne fréquentaient pas l'école et aux enfants de tous âges qui fréquentaient l'école le 8 avril 2024⁴. Les enfants résidant dans le ménage de la gardienne ou du gardien ont été pris en compte, le cas échéant. Les nombres ont été présentés à la fois pour servir d'indicateur (si les services de garde en milieu familial avaient inscrit des enfants dans chaque catégorie) et pour établir la moyenne des services de garde qui comptaient des enfants dans chaque catégorie. L'enquête a permis de recueillir des données sur la capacité maximale des services de garde en milieu familial le 8 avril 2024 (c.-à-d. le nombre maximal d'enfants que la gardienne ou le gardien pouvait prendre en charge simultanément pendant les heures d'ouverture normales). Les questions suivantes servaient à savoir si le service de garde en milieu familial avait atteint sa capacité maximale à la date de référence et, dans la négative, le nombre d'enfants supplémentaires que la gardienne ou le gardien aurait pu en charge. Les gardiennes et gardiens ont indiqué en outre si la capacité maximale de leur service de garde en milieu familial avait augmenté, diminué ou n'avait pas changé au cours de l'année précédente, et s'ils avaient une liste d'enfants en attente d'inscription.

Les profils des gardiennes et gardiens et des employés des services de garde en milieu familial ont été établis à l'aide des renseignements sur leurs caractéristiques démographiques et leur formation. Dans l'ECPSG, on a recueilli des renseignements sur le genre des gardiennes et gardiens (hommes+, femmes+)⁵, leur identité autochtone (Premières Nations, Métis ou Inuit) et leur statut d'immigrant (immigrant reçu au cours des 10 années précédentes), et pour savoir s'ils avaient une incapacité. Les services de garde en milieu familial ont été classés comme étant en milieu urbain s'ils étaient situés dans une région métropolitaine de recensement ou dans une agglomération de recensement comptant ou non des secteurs de recensement; autrement, ils étaient considérés comme étant en milieu non urbain. Le plus haut niveau de formation en EPE atteint par le prestataire a été classé selon les catégories suivantes : 1) aucune formation officielle en EPE; 2) atelier propre à la garde d'enfants en milieu familial; 3) cours ou atelier en EPE d'une durée inférieure à un an; 4) certificat ou diplôme d'un, de deux ou de trois ans en EPE d'un établissement d'enseignement postsecondaire; 5) formation supérieure ou grade d'études supérieures de quatre ans en EPE. Les répondants ont aussi indiqué s'ils comptaient un ou plusieurs employés rémunérés s'occupant directement des enfants et si ces employés travaillaient à

3. Les mesures d'adaptation désignent toute caractéristique de l'environnement, du programme ou de l'équipement du service de garde qui a été conçu, construit ou modifié pour éliminer les obstacles potentiels et promouvoir la pleine participation des enfants ayant une incapacité.

4. Par « fréquentation scolaire », on entend la fréquentation pendant des journées complètes ou partielles.

5. Le genre se rapporte à l'identité personnelle et sociale d'un individu en tant qu'homme, femme ou personne non binaire; il peut être différent du sexe assigné à la naissance. Étant donné que la taille de la population non binaire est petite, il a été nécessaire d'agréger les données en une variable sur le genre+ à deux catégories. Pour ce faire, les personnes non binaires ont été réparties de manière aléatoire dans les catégories de genre « hommes+ » et « femmes+ » (Statistique Canada, 2022a).

temps plein ou partiel⁶, ou s'ils étaient des employés occasionnels, sur demande ou suppléants. Parmi les services de garde en milieu familial qui avaient des employés, on a recueilli des renseignements sur la formation en EPE des employés ainsi que sur le taux horaire versé aux employés.

Les prestataires qui avaient des employés ont indiqué s'ils leur offraient des avantages sociaux liés à la santé ou à la rémunération, y compris un régime d'assurance-maladie ou de soins dentaires, une assurance-vie ou une assurance-invalidité, des prestations complémentaires pour les congés de maternité ou les congés parentaux, un régime de retraite ou un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif, des congés de maladie payés, ou d'autres avantages sociaux. Les prestataires de services ont également énuméré toute activité de formation ou de perfectionnement professionnel qu'ils ou que leurs employés avaient suivie au cours des 12 mois précédents. Les domaines de formation comprenaient la santé des enfants et les soins personnels ou le développement des enfants; l'intégration de façons de connaître ou d'apprendre propres aux Autochtones ou culturellement pertinentes; la communication efficace avec les parents; le travail auprès des enfants ayant une incapacité ou la formation sur le soutien aux enfants ayant un trouble du spectre autistique; le travail auprès des enfants d'origines diverses ou la formation sur le soutien aux personnes 2ELGBTQI+; la facilitation du jeu, de l'apprentissage en littératie et en numératie, ou de l'apprentissage des arts; la mise en œuvre de programmes d'apprentissage et les approches pédagogiques ou les théories de l'apprentissage; et les pratiques tenant compte des traumatismes ou la formation à la préparation aux situations d'urgence.

Les prestataires de services ont répondu à des questions détaillées sur leurs perspectives quant à l'offre de services de garde en milieu familial. On leur a demandé de choisir la raison principale pour laquelle ils étaient devenus prestataires de services de garde en milieu familial à partir des options suivantes : être avec ses propres enfants, ses petits-enfants ou des personnes apparentées; raisons financières; flexibilité; préoccupations concernant la sécurité de ses propres enfants; incapable de trouver un autre emploi; intérêt à l'égard de la profession de gardienne ou de gardien; et autre raison. Les prestataires de services ont par ailleurs indiqué s'ils avaient l'intention de continuer à fournir des services de garde en milieu familial dans trois ans. Parmi ceux qui n'en avaient pas l'intention, une ou plusieurs raisons ont été données : changement de carrière, retour aux études, les enfants ou petits-enfants n'ont plus besoin d'être gardés, besoin d'une pause, instabilité financière, n'aime pas travailler seul, retraite, a l'intention de travailler dans un service de garde en centre, a l'intention de déménager, exigences du permis ou autre raison. Les prestataires de services de garde non agréés ont également déclaré une ou plusieurs raisons pour expliquer pourquoi ils ne sont pas agréés : veut avoir le contrôle de sa propre entreprise, le fait d'avoir un permis n'offre aucun avantage, ne satisfait pas à toutes les exigences pour obtenir un permis, trop d'exigences pour obtenir un permis, en voie d'obtenir un permis, ne prévoit pas fournir des services de garde suffisamment longtemps pour que cela en vaille la peine, ne savait pas qu'il existait un système de délivrance de permis, les coûts associés aux exigences en matière de délivrance de permis sont trop élevés, il n'est pas nécessaire d'obtenir un permis pour l'entreprise ou autre raison.

Stratégie analytique

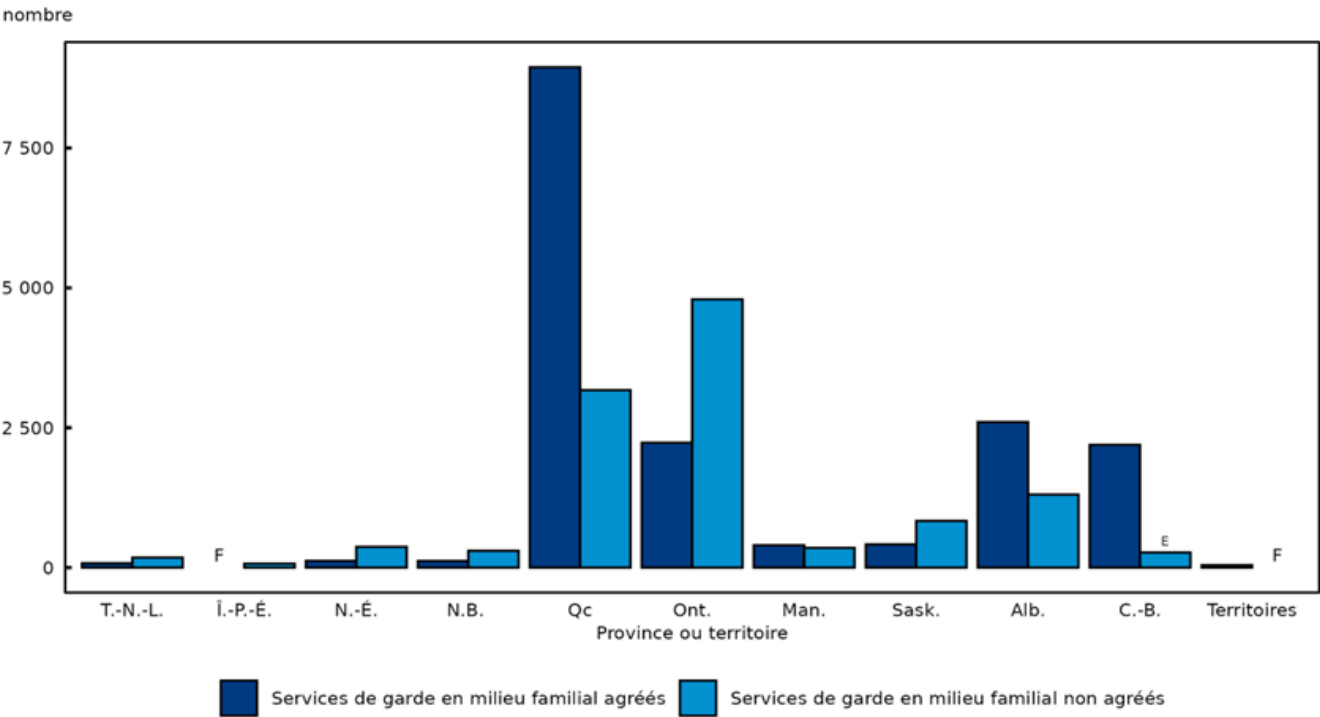
Des analyses descriptives ont offert un instantané des services de garde en milieu familial agréés et non agréés accueillant des enfants âgés de 0 à 5 ans au Canada en avril 2024. Les analyses ont été effectuées dans la version 8.3 de SAS Enterprise Guide à l'aide de macros du système généralisé d'estimation (G-Est 2.03.004) pour l'estimation par domaine et l'estimation de la variance à partir des poids d'échantillonnage de l'enquête (Statistique Canada, 2022b).

6. Les employés à temps plein travaillaient 30 heures ou plus par semaine. Les employés à temps partiel travaillaient moins de 30 heures par semaine.

Résultats

En avril 2024, il y avait environ 17 200 services de garde en milieu familial agréés et 11 700 services de garde en milieu familial non agréés à l'échelle du Canada qui accueillait des enfants âgés de 0 à 5 ans (graphique 1)⁷. Le Québec comptait le plus de services de garde en milieu familial agréés (8 946), soit plus de la moitié (52 %) des services de garde en milieu familial agréés au Canada. L'Ontario comptait le plus de services de garde en milieu familial non agréés (4 795), soit environ 2 services de garde en milieu familial non agréés sur 5 (41 %) à l'échelle du Canada. Environ 102 100 enfants de 5 ans et moins qui ne fréquentaient pas l'école étaient pris en charge dans un service de garde en milieu familial agréé et 49 200 enfants étaient pris en charge dans un service de garde en milieu familial non agréé.

Graphique 1
Services de garde en milieu familial agréés et non agréés accueillant des enfants âgés de 0 à 5 ans, Canada, avril 2024



≡ à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

Note : Les territoires comprennent le Yukon, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest.

Source : Enquête canadienne sur la prestation de services de garde de 2024.

Un aperçu des services offerts dans les services de garde en milieu familial agréés et non agréés est présenté dans le tableau 1. Environ 1 service de garde en milieu familial agréé (20 %) et non agréé (19 %) sur 5 avait été établi en 2020 ou après. Plus du quart des services de garde en milieu familial agréés avaient obtenu leur permis directement de la province ou du territoire (28 %), et les autres (72 %) avaient été approuvés ou enregistrés par l'entremise d'un organisme, d'une association ou d'un bureau de coordination de services de garde d'enfants. Les services de garde en milieu familial agréés étaient titulaires de leur permis depuis 11 ans en moyenne. La plupart des services de garde en milieu familial agréés (96 %) et non agréés (86 %) offraient des options de garde à temps plein. Des options de garde

7. Ces totaux excluent les services de garde en milieu familial agréés de l'Île-du-Prince-Édouard et les services de garde en milieu familial non agréés des territoires, dont le nombre n'a pas pu être estimé de manière fiable.

atypiques, telles que la garde le soir, la fin de semaine et la nuit, étaient offertes par 3 % des services de garde en milieu familial agréés et par 7 % des services de garde en milieu familial non agréés; la garde en halte-garderie ou selon un horaire flexible était offerte par 8 % des services de garde en milieu familial agréés et par 18 % des services de garde en milieu familial non agréés. Le tiers des services de garde en milieu familial agréés (33 %) et 16 % des services de garde en milieu familial non agréés avaient mis en place des mesures d'adaptation pour des enfants ayant une incapacité.

Tableau 1

Aperçu des services offerts dans les services de garde en milieu familial accueillant des enfants de 0 à 5 ans, Canada, avril 2024

	Services de garde en milieu familial agréés	Services de garde en milieu familial non agréés
	pourcentage	
Année d'établissement du service de garde en milieu familial (proportion)		
2020 à 2024	20,0	19,1
2010 à 2019	39,1	46,0
Avant 2010	40,9	34,9
Statut de titulaire de permis (proportion)		
Agréé directement par la province ou le territoire	28,1	0,0
Approuvé, agréé ou enregistré par un organisme, une association ou un bureau de coordination de services de garde d'enfants	71,9	0,0
Ni agréé ni approuvé	0,0	100,0
Années écoulées depuis que le service de garde en milieu familial a été agréé ou approuvé (moyenne)¹	11,4	...
Options offertes (proportion)		
Temps plein	95,5	86,4
Temps partiel	23,0	46,3
Avant ou après l'école	14,7	26,2
Soir, fin de semaine ou nuit	3,1 ^E	7,3
Halte-garderie ou selon un horaire flexible	7,6	17,6
Offre des mesures d'adaptation pour les enfants ayant une incapacité ou un problème de santé à long terme (proportion)		
Oui	33,0	15,9
(moyenne) ³	39,7	41,4
Inscrit des enfants bénéficiant d'une place de garde subventionnée pour couvrir la totalité ou une partie des frais habituels des parents (proportion)²		
Oui	72,1	...
Facture aux parents des biens et des services en plus des frais quotidiens (proportion)		
Oui	7,3	6,9
Sources du budget de fonctionnement (moyenne en pourcentage)		
Parents	37,6	...
Administration publique	57,8	...
Autre	4,6	...
Allocation du budget de fonctionnement (moyenne en pourcentage)		
Prêt hypothécaire ou loyer	24,5	...
Salaire des employés	11,9	...
Entretien du bâtiment	10,6	...
Nourriture	29,6	...
Fournitures	14,7	...
Autre	8,7	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

1. Uniquement les services de garde en milieu familial agréés.

2. Uniquement les services de garde en milieu familial agréés de l'extérieur du Québec.

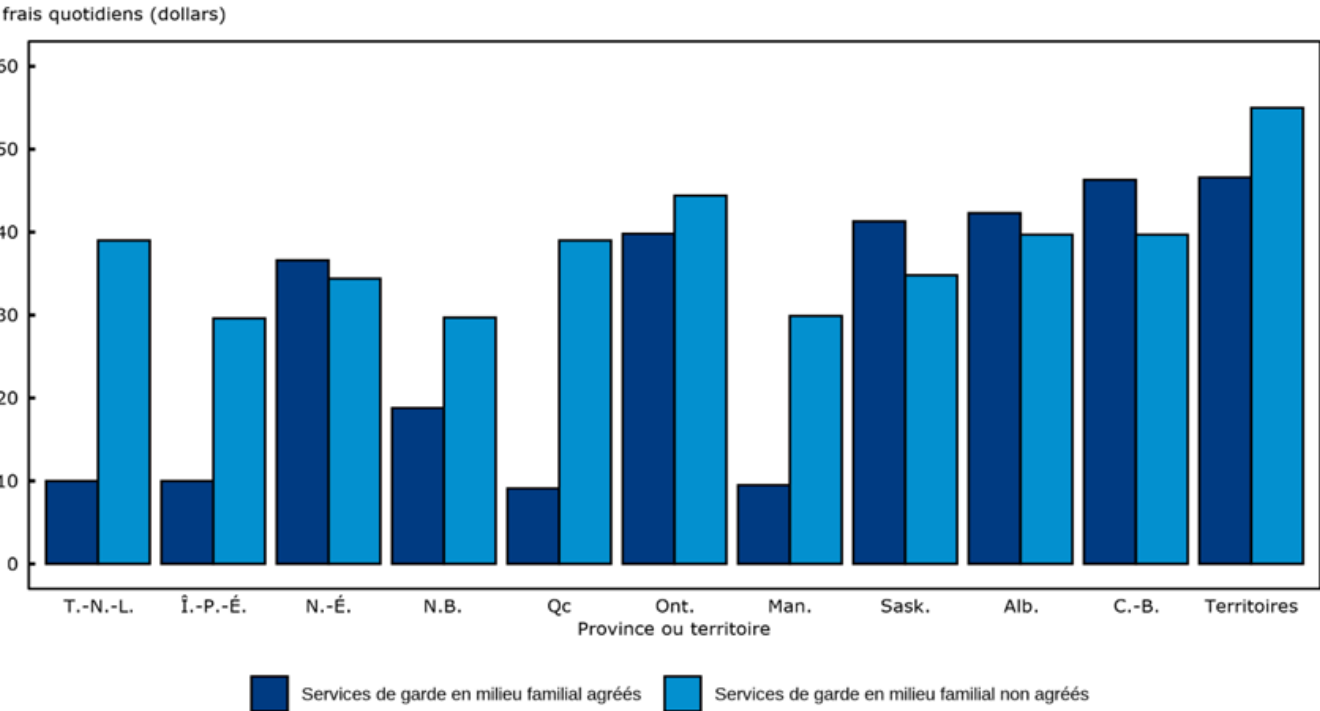
3. Uniquement les services de garde en milieu familial agréés et non agréés de l'extérieur du Québec.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur la prestation de services de garde de 2024.

À l'extérieur du Québec, les services de garde en milieu familial agréés facturaient en moyenne 40 \$ par jour pour la garde à temps plein d'enfants ne fréquentant pas l'école et les services de garde en milieu familial non agréés facturaient en moyenne 41 \$. Le graphique 2 montre les frais quotidiens médians

pour la garde à temps plein d'enfants âgés de 5 ans et moins ne fréquentant pas l'école, par province et par territoire. Les provinces où les frais médians sont égaux ou inférieurs à 10 \$ par jour pour les services de garde en milieu familial agréés sont Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba et le Québec. Environ 7 % des services de garde en milieu familial agréés et non agréés facturaient aux parents des montants liés aux biens et aux services en plus des frais quotidiens. Près des trois quarts (72 %) des services de garde en milieu familial agréés comptaient un ou plusieurs enfants bénéficiant d'une place de garde subventionnée, permettant aux parents admissibles de bénéficier d'une réduction des frais qui n'est pas prise en compte dans les frais quotidiens. En moyenne, plus du tiers du budget de fonctionnement des prestataires agréés provenait des frais facturés aux parents (38 %), près des trois cinquièmes, de sources publiques (58 %), et le reste, d'autres sources, y compris les dépenses couvertes par un employeur ou par une organisation (5 %). Dans la ventilation de l'allocation du budget de fonctionnement, le prestataire moyen dépensait le plus pour la nourriture (30 %), suivie du prêt hypothécaire ou du loyer (25 %).

Graphique 2
Frais quotidiens médians pour la garde à temps plein d'enfants âgés de 5 ans et moins qui ne fréquentent pas l'école : services de garde en milieu familial agréés et non agréés accueillant des enfants âgés de 0 à 5 ans, Canada, avril 2024



Note : Les territoires comprennent le Yukon, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest.
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur la prestation de services de garde de 2024.

Le tableau 2 donne un aperçu du nombre d'enfants pris en charge et de la capacité des services de garde en milieu familial. Tous les services de garde en milieu familial de l'échantillon s'occupaient d'enfants âgés de 5 ans et moins qui ne fréquentaient pas l'école; en moyenne, les services de garde en milieu familial agréés s'occupaient de six enfants et les services de garde en milieu familial non agréés, de quatre enfants. En plus de s'occuper d'enfants âgés de 5 ans et moins qui ne fréquentaient pas l'école, 2 services de garde en milieu familial agréés sur 10 et plus du tiers des services de garde en milieu familial non agréés prenaient en charge un ou plusieurs enfants qui fréquentaient l'école. Plus de 4 services de garde en milieu familial agréés sur 5 (82 %) et les trois quarts des services de garde en milieu familial non agréés (75 %) étaient à leur capacité maximale le 8 avril 2024. Les services de garde en milieu familial agréés et non agréés qui n'étaient pas à leur capacité maximale auraient pu prendre

en charge trois autres enfants, en moyenne. La plupart des services de garde en milieu familial agréés (87 %) et non agréés (89 %) n'avaient pas vécu de changement par rapport à leur capacité maximale au cours de l'année précédente. Plus de 6 services de garde en milieu familial agréés sur 10 (62 %) et moins de la moitié des services de garde en milieu familial non agréés (44 %) avaient une liste d'attente.

Tableau 2

Nombre d'enfants pris en charge et capacité d'accueil d'enfants dans les services de garde en milieu familial accueillant des enfants âgés de 0 à 5 ans, Canada, avril 2024

	Services de garde en milieu familial agréés	Services de garde en milieu familial non agréés
	pourcentage	
Inscription		
Toute inscription d'enfants âgés de 5 ans et moins qui ne fréquentent pas l'école (proportion)	100,0	100,0
Nombre d'enfants inscrits âgés de 5 ans et moins qui ne fréquentent pas l'école (moyenne)	6,0	4,2
Toute inscription d'enfants de tous âges qui fréquentent l'école (proportion)	19,5	35,3
Nombre d'enfants de tous âges qui fréquentent l'école (moyenne)	2,3	2,3
Capacité maximale		
Services de garde en milieu familial à leur capacité maximale (proportion)	81,8	74,7
Capacité maximale du service de garde en milieu familial (moyenne)	6,6	5,1
Nombre d'enfants que le service de garde en milieu familial pourrait prendre en charge (moyenne) ¹	3,1	2,6
Changement de la capacité maximale au cours de l'année précédente (proportion)		
Augmentation	8,5	3,4 ^E
Diminution	5,0 ^E	7,7
Aucun changement	86,5	88,9
A une liste d'enfants en attente d'inscription (proportion)		
Oui	61,8	44,3

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

1. Services de garde en milieu familial qui n'étaient pas à leur capacité maximale le 8 avril 2024.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur la prestation de services de garde de 2024.

Le tableau 3 dresse le profil des prestataires de services et des employés travaillant dans des services de garde en milieu familial. La quasi-totalité des prestataires était des femmes+ (99 %), tandis que 2 prestataires agréés sur 10 (21 %) et 1 prestataire non agréé sur 10 (10 %) avaient immigré au Canada au cours des 10 années précédentes. Très peu (moins de 3 %) de prestataires agréés ou non agréés ont déclaré une identité autochtone ou une incapacité. Environ 4 prestataires de services de garde en milieu familial agréés (84 %) et non agréés (78 %) sur 5 vivaient en milieu urbain. Les prestataires agréés étaient plus susceptibles d'être titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'un, de deux ou de trois ans en EPE (36 %), et un peu plus de 1 prestataire sur 10 n'avait aucun titre de compétences en EPE (11 %). Les prestataires non agréés étaient plus susceptibles de n'avoir aucune formation officielle en EPE (50 %), et moins du quart (22 %) étaient titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'un, de deux ou de trois ans en EPE.

Tableau 3

Profil des gardiennes et gardiens et des employés des services de garde en milieu familial accueillant des enfants âgés de 0 à 5 ans, Canada, avril 2024

	Services de garde en milieu familial agrées	Services de garde en milieu familial non agréés
	pourcentage	
Caractéristiques démographiques des gardiennes et gardiens (proportion)		
Genre femmes+	98,7	99,0
Premières Nations, Métis, Inuit	1,0 ^E	2,5 ^E
Immigrant reçu au cours des 10 années précédentes	20,6	9,6
Personne ayant une incapacité	1,8 ^E	2,6 ^E
Milieu urbain ou rural (proportion)		
Milieu urbain	83,8	78,4
Plus haut niveau de formation en EPE atteint par la gardienne ou le gardien (proportion)		
Aucune formation en EPE	11,4	50,0
Atelier propre à la garde d'enfants en milieu familial	23,7	8,6
Cours ou atelier en EPE d'une durée inférieure à un an	15,2	8,0
Certificat ou diplôme d'un, de deux ou de trois ans en EPE	35,7	22,3
Formation supérieure ou grade d'études supérieurs de quatre ans en EPE	4,4 ^E	2,6 ^E
Autre niveau de formation	9,6	8,5
Compte un ou plusieurs employés rémunérés s'occupant directement des enfants (proportion)		
Oui	17,2	2,9 ^E
Types d'employés s'occupant directement des enfants (proportion)¹		
Compte un ou plusieurs employés à temps plein	56,4	25,9 ^E
Compte un ou plusieurs employés à temps partiel	32,5	43,4 ^E
Compte des employés occasionnels, sur demande ou suppléants	39,7	54,3 ^E
Formation des employés en EPE (proportion)¹		
Aucune formation en EPE	13,7 ^E	84,6
Atelier propre à la garde d'enfants en milieu familial	39,4	F
Cours ou atelier en EPE d'une durée inférieure à un an	24,1 ^E	F
Certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires en EPE	24,2 ^E	F
Avantages sociaux des employés liés à la santé ou à la rémunération (proportion)¹		
Tout avantage social	41,8	F
Régime d'assurance-maladie ou de soins dentaires	8,8 ^E	F
Assurance-vie ou assurance-invalidité	F	F
Prestations complémentaires pour les congés de maternité ou parentaux	14,1 ^E	F
Régime de retraite ou régime enregistré d'épargne-retraite collectif	18,2 ^E	F
Congés de maladie payés	30,9	F
Autre avantage social	F	F
Taux horaire des employés (moyenne)¹	19,0	16,9
Activité de formation ou de perfectionnement professionnel au cours des 12 mois précédents (gardienne ou gardien, ou employé) (proportion)		
Toute formation	84,5	28,4
Santé des enfants et soins personnels ou développement des enfants	69,4	16,6
Intégration des façons de connaître et d'apprendre propres aux Autochtones ou culturellement pertinentes	12,2	3,2 ^E
Communication efficace avec les parents	34,3	5,3 ^E
Travail auprès des enfants ayant une incapacité ou formation sur le soutien aux enfants ayant un trouble du spectre autistique	29,7	7,8
Travail auprès des enfants d'origines diverses ou formation sur les personnes 2ELGBTQI+	18,3	4,4 ^E
Facilitation du jeu, de l'apprentissage en littératie et en numératie, ou de l'apprentissage des arts	40,4	6,0
Mise en œuvre de programmes d'apprentissage et approches pédagogiques ou théories de l'apprentissage	32,4	4,2 ^E
Pratiques tenant compte des traumatismes ou formation à la préparation aux situations d'urgence	36,7	16,9

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Services de garde en milieu familial comptant un ou plusieurs employés s'occupant directement des enfants. Le pourcentage total peut être supérieur à 100 %, car les services de garde en milieu familial peuvent compter plusieurs employés.

Note : EPE = éducation de la petite enfance.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur la prestation de services de garde de 2024.

Près du cinquième (17 %) des services de garde en milieu familial agréés et 3 % des services de garde en milieu familial non agréés avaient rémunéré des employés s'occupant directement des enfants. Parmi ceux qui comptaient des employés rémunérés, plus de la moitié (56 %) des services de garde en milieu familial agréés et plus du quart (26 %) des services de garde en milieu familial non agréés avaient embauché des employés à temps plein. Les employés des services de garde en milieu familial agréés étaient plus susceptibles d'avoir suivi une formation en EPE sous forme d'atelier propre à la garde en milieu familial (39 %), et les employés des services de garde en milieu familial non agréés étaient plus susceptibles de n'avoir aucune formation en EPE (85 %). Environ 4 services de garde en milieu familial agréés sur 10 (42 %) qui avaient embauché des employés offraient une certaine forme d'avantage social lié à la santé ou à la rémunération, alors que les congés de maladie payés étaient l'avantage social le plus couramment offert (31 %). Trop peu de services de garde en milieu familial non agréés avaient des employés pour produire des estimations fiables des avantages sociaux offerts aux employés. Des activités de perfectionnement professionnel ou de formation (suivies par la gardienne ou le gardien ou par un employé) avaient été suivies au cours de l'année précédente dans plus de 4 services de garde en milieu familial agréés sur 5 (85 %) et dans plus du quart (28 %) des services de garde en milieu familial non agréés. Les activités de formation sur la santé des enfants et les soins personnels ou le développement des enfants, et sur les pratiques tenant compte des traumatismes ou la préparation aux situations d'urgence étaient les plus courantes dans les services de garde en milieu familial agréés et non agréés.

Dans l'ECPSG, on a recueilli des renseignements sur les perspectives des prestataires concernant la prestation de services de garde en milieu familial (tableau 4). Plus de la moitié (54 %) des prestataires agréés ont affirmé que la raison principale qui avait motivé leur décision de devenir prestataire de services de garde en milieu familial était l'intérêt à l'égard de la profession de gardienne ou de gardien. La moitié (50 %) des prestataires non agréés ont indiqué que leur raison principale était d'être avec leurs propres enfants, leurs petits-enfants ou des personnes apparentées. Plus de 4 prestataires agréés sur 5 (83 %) et 3 prestataires non agréés sur 5 (60 %) avaient l'intention de continuer à fournir des services de garde d'enfants en milieu familial dans trois ans. Parmi ceux qui n'avaient pas l'intention de continuer à fournir des services de garde, la retraite était la raison la plus couramment fournie, tant par les prestataires agréés (42 %) que par les prestataires non agréés (36 %). Le graphique 3 montre les raisons fournies par les prestataires non agréés pour expliquer pourquoi ils ne sont pas agréés, et la catégorie de réponse la plus courante était que les prestataires voulaient avoir le contrôle de leur propre entreprise (61 %). Les prestataires non agréés étaient également susceptibles d'indiquer que l'obtention d'un permis ne leur offrait aucun avantage (43 %) ou n'était pas nécessaire (30 %) pour leur service de garde en milieu familial.

Tableau 4

Perspectives sur la prestation de services de garde en milieu familial des prestataires de services de garde en milieu familial accueillant des enfants âgés de 0 à 5 ans, Canada, avril 2024

	Services de garde en milieu familial agréés	Services de garde en milieu familial non agréés
	pourcentage	
Raison principale pour laquelle la personne est devenue prestataire de services de garde en milieu familial		
Pour être avec ses propres enfants, ses petits-enfants ou des personnes apparentées	32,1	49,8
Raisons financières	3,7 ^E	4,0
Flexibilité	3,7 ^E	7,7
Préoccupations concernant la sécurité de ses propres enfants	F	1,5 ^E
Incapable de trouver un autre emploi	F	0,3 ^E
Intérêt à l'égard de la profession de gardienne ou de gardien	53,8	32,1
Autre raison	4,2 ^E	4,6
Intention de continuer à fournir des services de garde en milieu familial dans trois ans		
Prévoit continuer à fournir des services de garde	83,3	59,7
Raisons pour lesquelles la personne ne prévoit pas fournir des services de garde en milieu familial dans trois ans¹		
Prêt pour un changement de carrière	18,0 ^E	25,6
A l'intention de retourner aux études	F	5,0 ^E
Les enfants ou petits-enfants n'ont plus besoin de services de garde	13,9 ^E	19,8
Besoin d'une pause	21,3 ^E	8,6 ^E
Instabilité financière	9,8 ^E	7,1 ^E
N'aime pas travailler seul	2,8 ^E	F
Retraite	42,4	35,9
A l'intention de travailler dans un service de garde en centre	F	4,4 ^E
A l'intention de déménager	7,9 ^E	5,7 ^E
En raison des exigences du permis	3,0 ^E	8,2 ^E
Autre raison	15,9 ^E	17,1 ^E
Raisons pour lesquelles le service de garde en milieu familial n'est pas agréé²		
Veut avoir le contrôle de sa propre entreprise	...	60,6
Le fait d'avoir un permis n'offre aucun avantage	...	42,5
Ne satisfait pas à toutes les exigences	...	4,1 ^E
Il y a trop d'exigences	...	23,3
En voie d'obtenir un permis	...	2,5 ^E
Ne prévoit pas fournir des services suffisamment longtemps pour que cela en vaille la peine	...	22,9
Ne savait pas qu'il existait un système de délivrance de permis	...	4,6 ^E
Les coûts liés au respect des exigences en matière de délivrance de permis sont trop élevés	...	14,3
Il n'est pas nécessaire d'obtenir un permis pour l'entreprise	...	30,2
Autre raison	...	11,2

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

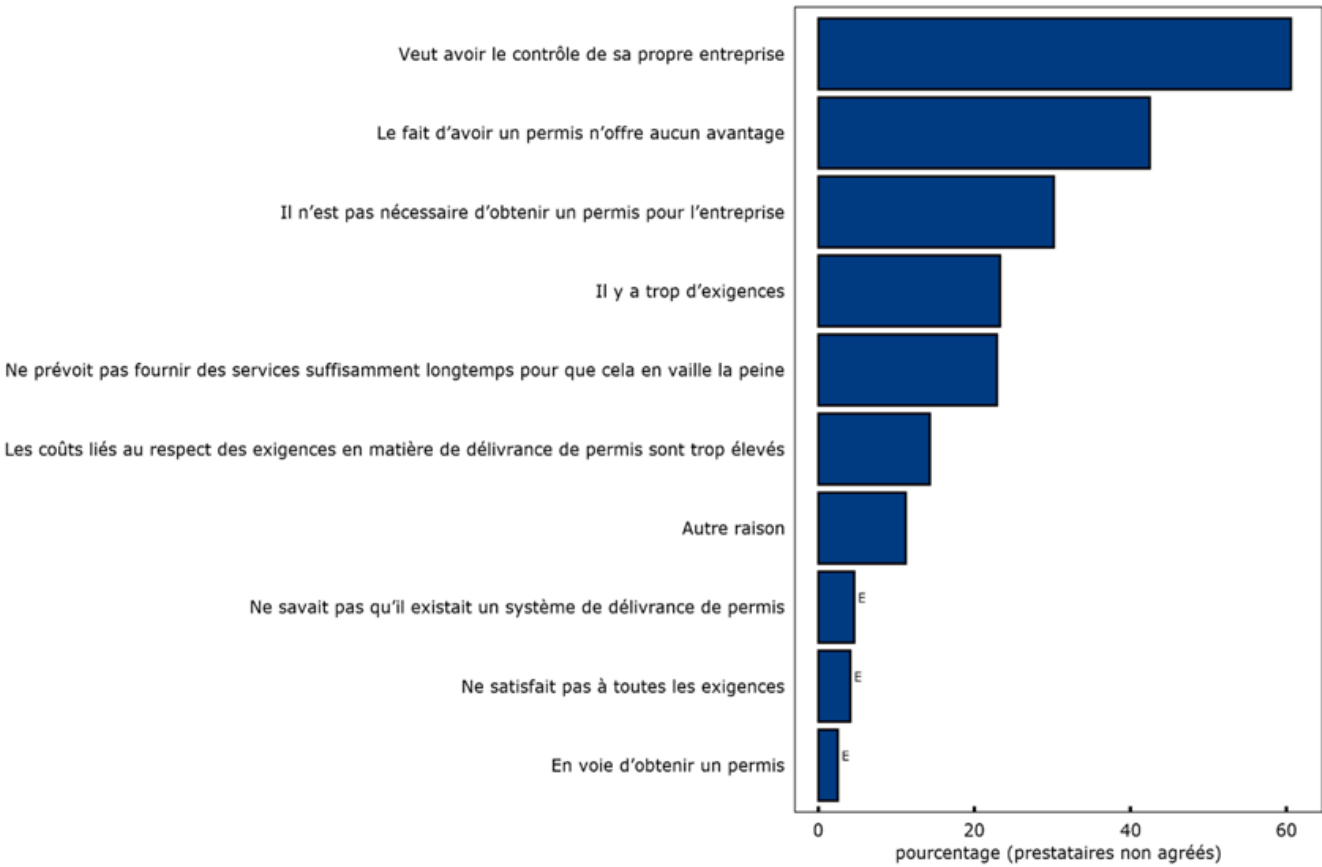
F trop peu fiable pour être publié

1. Parmi les prestataires qui n'ont pas l'intention de fournir des services de garde en milieu familial dans trois ans. Le pourcentage total pourrait être supérieur à 100 %, car plusieurs réponses pouvaient être choisies.

2. Uniquement les services de garde en milieu familial non agréés. Le pourcentage total pourrait être supérieur à 100 %, car plusieurs réponses pouvaient être choisies.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur la prestation de services de garde de 2024.

Graphique 3
Raisons pour lesquelles le service de garde en milieu familial n'est pas agréé, services de garde en milieu familial non agréés, Canada, avril 2024



^E à utiliser avec prudence
Note : Le pourcentage total peut être supérieur à 100 %, car plusieurs réponses pouvaient être choisies.
Source : Enquête canadienne sur la prestation de services de garde de 2024.

Discussion

Le présent rapport donne un aperçu des services de garde en milieu familial agréés et non agréés au Canada pendant une période de réformes associées à la mise en place du système d'AGJEC. En avril 2024, on dénombrait environ 17 200 services de garde en milieu familial agréés à l'échelle du Canada s'occupant d'environ 102 100 enfants âgés de moins de 5 ans et ne fréquentant pas l'école. Près des trois quarts des services de garde en milieu familial agréés avaient obtenu un permis selon le modèle reposant sur un organisme et en étaient titulaires depuis 11 ans en moyenne. Près du cinquième des services de garde en milieu familial agréés comptaient un ou plusieurs employés rémunérés qui, en plus du propriétaire, s'occupaient directement des enfants. Les services de garde en milieu familial agréés s'occupaient habituellement de six enfants âgés de cinq ans et moins qui ne fréquentaient pas l'école. De plus, en avril 2024, 11 700 services de garde en milieu familial non agréés au Canada s'occupaient d'environ 49 200 enfants âgés de cinq ans et moins qui ne fréquentaient pas l'école. En moyenne, les services de garde en milieu familial non agréés s'occupaient d'environ quatre enfants ne fréquentant pas l'école, et environ 3 % des services de garde en milieu familial non agréés avaient des employés rémunérés qui s'occupaient directement des enfants. Pour expliquer le fait qu'ils n'étaient pas agréés,

les prestataires non agréés étaient plus susceptibles d'indiquer comme raison qu'ils voulaient avoir le contrôle de leur propre entreprise.

Aperçu des services

Le nombre total de services de garde en milieu familial dénombrés lors de l'ECPSG est resté similaire de 2022 à 2024. Il convient de mentionner que la proportion de services de garde en milieu familial agréés a augmenté, passant de 51 % (14 435 services de garde en milieu familial) en 2022 (Charters et Findlay, 2025a) à 60 % (17 200 services de garde en milieu familial) en 2024. Cela peut se rapporter aux mesures encourageant les prestataires à devenir agréés et à participer au système d'AGJEC, et peut corroborer des résultats, provenant de sources administratives, sur les augmentations du nombre de services de garde en milieu familial réglementés en activité depuis 2021 (Friendly et coll., 2026). Dans la présente étude, on estime qu'en avril 2024, l'effectif des services de garde en milieu familial était composé d'environ 28 900 gardiennes et gardiens agréés et non agréés et de 5 100 employés rémunérés. Il s'agit d'une baisse par rapport aux 44 815 gardiennes et gardiens d'enfants en milieu familial dénombrés lors du Recensement de 2021 (Statistique Canada, 2024a). On s'est fié au code 44100 de la Classification nationale des professions, « gardiens/gardiennes d'enfants en milieu familial », pour produire le chiffre du recensement; le code englobe d'autres travailleurs informels du secteur des services de garde, tels que les aides familiaux résidents, les nourrices et les gardiennes et gardiens d'enfants (Statistique Canada, 2024b). On peut s'attendre à ce que le chiffre dépasse le nombre de services de garde en milieu familial formels. D'autres différences observées peuvent se rapporter au seuil de revenu de 2 500 \$ pour l'inclusion dans la base de sondage de l'ECPSG (Statistique Canada, 2025), à la déclaration de revenus inexacts et aux taux élevés de sortie du marché des services de garde en milieu familial (Abbes et Macdonald, 2022); ces facteurs peuvent avoir réduit le nombre de services de garde en milieu familial dans la base de sondage qui étaient toujours en activité à la date de l'interview.

Moins du dixième des services de garde en milieu familial accueillaient des enfants en dehors des heures normales (c.-à-d. à un autre moment qu'entre 7 h et 18 h les jours de semaine), comme le soir, la fin de semaine ou la nuit. La garde en halte-garderie ou selon un horaire flexible était offerte plus fréquemment, mais uniquement chez les services de garde en milieu familial non agréés (17 % de ces services offraient ces modes de garde). Ces proportions sont très comparables à celles de 2022 (Charters et Findlay, 2025a), ce qui pourrait donner à penser que les options de garde sont limitées pour les parents qui en ont besoin en dehors des heures normales (Lero, Prentice, Friendly, Richardson et Fraser, 2021).

Les résultats de la présente étude ont permis de conclure qu'en moyenne, les frais quotidiens de garde à temps plein à l'extérieur du Québec s'élevaient à 40 \$ dans les services de garde en milieu familial agréés et à 41 \$ dans ceux non agréés. Sans compter le Québec, parmi les provinces où les frais quotidiens médians de garde à temps plein des services de garde en milieu familial agréés s'élevaient à 10 \$ ou moins, il y avait Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard et le Manitoba. Ainsi, des frais de 10 \$ ou moins étaient facturés par au moins la moitié des services de garde en milieu familial agréés dans ces provinces. Ce résultat diffère quelque peu de ce qui a été observé dans l'enquête sur les frais des services de garde de Macdonald et Friendly (2023), possiblement en raison des différences au chapitre de la collecte et de la couverture. Dans l'enquête sur les frais, on s'est limité à 37 villes à l'échelle du Canada et l'on a souvent interrogé des organismes d'aide à l'enfance plutôt que des prestataires individuels. Il est difficile de comparer les frais de 2022 à ceux de 2024 à l'aide de l'ECPSG, étant donné que dans l'enquête précédente, les frais étaient déclarés selon la catégorie d'âge (Charters et Findlay, 2025a).

Près des trois quarts des services de garde en milieu familial agréés de l'extérieur du Québec s'occupaient d'un ou de plusieurs enfants bénéficiant d'une place de garde subventionnée. Toutefois, il est difficile de comparer ces données aux résultats de 2022, étant donné qu'en 2022, un pourcentage élevé des prestataires (plus de 15 %) n'étaient pas certains que les enfants dont ils s'occupaient

bénéficiaient d'une place de garde subventionnée (Charters et Findlay, 2025a). Même si les programmes existants de subvention pour les frais de garde, ou des versions modifiées de ces programmes, sont restés actifs dans plusieurs provinces et territoires pour servir de mécanisme de réduction des frais (Friendly et coll., 2026; Macdonald et Friendly, 2023), l'enquête ne fournit pas d'estimations de la proportion d'enfants qui ont bénéficié d'une place de garde subventionnée ou des montants reçus. Le tiers des services de garde en milieu familial agréés et moins du cinquième des services de garde en milieu familial non agréés avaient mis en place des mesures d'adaptation ou de soutien pour des enfants ayant une incapacité ou un problème de santé à long terme. Il est impossible d'effectuer une comparaison avec les résultats de 2022, étant donné que l'ECPSG de 2022 abordait l'inscription des enfants ayant une incapacité, et non les mesures d'adaptation (Charters et Findlay, 2025a). Les gardiennes et gardiens ou les employés du tiers des services de garde en milieu familial agréés (30 %) et de moins du dixième des services de garde en milieu familial non agréés (8 %) avaient suivi une formation sur le travail auprès des enfants ayant une incapacité ou un trouble du spectre autistique au cours des 12 mois précédents. Le manque de financement à l'appui de l'inclusion des enfants ayant une incapacité (Irwin, Lero et Mayer, 2024) ainsi que le manque de formation (Irwin, Lero et Brophy, 2004; Mejia-Cardenas, Rivard et Mestari, 2024) pourraient constituer des obstacles à l'inclusion (Kerr, Findlay et Arim, 2024).

Nombre d'enfants inscrits et capacité

Environ 4 services de garde en milieu familial agréés et non agréés sur 5 étaient à leur capacité maximale le 8 avril 2024. De plus, environ 3 services de garde en milieu familial agréés sur 5 (61 %) et 2 services de garde en milieu familial non agréés sur 5 (44 %) avaient une liste d'attente. Comme c'est le cas pour les services de garde en centre (Charters et Findlay, 2025b), ces résultats révèlent le faible nombre de places libres dans les services de garde agréés au Canada. Les résultats indiquent également que les services de garde en milieu familial non agréés affichaient une probabilité relativement élevée d'être à leur capacité maximale, tout comme les services de garde en milieu familial agréés. Le maintien de la demande élevée de services non agréés peut se rapporter en partie au manque de places libres dans les services de garde en milieu familial et en centre agréés (Macdonald, 2018), bien qu'il faille davantage de données probantes pour le vérifier. Il n'existe aucune estimation comparable de la capacité pour 2022.

Prestataires

Le fait que les prestataires aient des compétences en EPE et qu'ils continuent de suivre des activités de formation et de perfectionnement professionnel a été associé à de meilleurs résultats globaux par rapport à la qualité des services de garde d'enfants (Bigras et coll., 2010; Slot, 2018). La présente étude a permis de déterminer qu'environ deux cinquièmes des prestataires agréés étaient titulaires de titres de compétences postsecondaires, tels qu'un certificat, un diplôme ou un grade en EPE, et que deux cinquièmes étaient titulaires d'un certificat obtenu dans le cadre d'un atelier. Parmi les prestataires non agréés, la moitié n'avaient aucun titre de compétences en EPE et le quart avaient des titres de compétences postsecondaires en EPE. Une comparaison avec les résultats de 2022 indique que le niveau de formation en EPE des prestataires agréés et non agréés a augmenté. Par exemple, la proportion de prestataires agréés ayant un titre de compétences obtenu dans le cadre d'un atelier a augmenté pour passer de 27 % en 2022 à 39 % en 2024. En revanche, la participation à des activités de formation et de perfectionnement professionnel a été similaire pour les deux années (Charters et Findlay, 2025a).

Parmi la proportion de 17 % des services de garde en milieu familial agréés qui avaient des employés, la plupart des employés (64 %) avaient des titres de compétences en EPE obtenus dans le cadre d'un atelier. Les employés des services de garde en milieu familial agréés touchaient un salaire horaire moyen de 19 \$, et environ les deux cinquièmes (42 %) avaient des avantages sociaux liés à la santé et à la rémunération. Les congés de maladie payés étaient la forme d'avantage social la plus courante (31 %), suivis des régimes de retraite ou des régimes semblables à un REER (18 %^E). Les employés des

services de garde en milieu familial non agréés touchaient un salaire horaire moyen de 17 \$. Vu la petite taille de l'échantillon, moins de renseignements étaient disponibles sur les types particuliers d'avantages sociaux. Aucun renseignement sur la formation, la rémunération ou les avantages sociaux du personnel des services de garde en milieu familial n'a été recueilli en 2022. Les données probantes indiquent qu'une rémunération plus élevée et de meilleurs avantages sociaux améliorent la satisfaction à l'égard du travail et réduisent le roulement de personnel dans les services de garde en centre (Cleveland et Hyatt, 2002; Fairholm et Centre for Spatial Economics, 2009), bien que l'on en sache moins, en particulier, sur le taux de roulement des employés des services de garde en milieu familial.

Perspectives sur la prestation de services de garde d'enfants

Les prestataires non agréés étaient plus susceptibles de déclarer qu'ils n'étaient pas agréés parce qu'ils voulaient contrôler leur propre entreprise, que le fait d'avoir un permis ne leur offrait aucun avantage ou qu'il n'était pas nécessaire que leur entreprise soit titulaire d'un permis. Ces réponses correspondent globalement aux options de réponse déclarées par les prestataires non agréés en 2022, où les concepts de contrôle et d'absence de nécessité étaient importants. Le fait de ne pas être agréé était également relié à la durée prévue des services : près du quart (23 %) des répondants estimaient qu'ils ne prévoient pas fournir des services de garde suffisamment longtemps pour qu'un permis en vaille la peine. Il convient de prendre note que le rapport de 2022 ne présentait pas de chiffres à l'échelle nationale, mais a révélé des différences notables dans les options de réponse par province (Charters et Findlay, 2025a).

Limites

Les limites de la présente étude doivent être abordées. L'évaluation préliminaire des résultats relatifs au financement provenant du système d'AGJEC a révélé un haut niveau de réponses incertaines, ce qui a empêché d'approfondir l'analyse statistique. Ainsi, il n'a pas été possible d'examiner les caractéristiques des prestataires et des services qui avaient participé au système d'AGJEC. De plus, il n'est pas recommandé d'interroger les prestataires sur les caractéristiques démographiques des enfants dont ils s'occupent et, d'ailleurs, les prestataires ne disposent pas de renseignements détaillés sur les enfants bénéficiant de places de garde subventionnées, des renseignements qui contribueraient à mieux examiner le caractère inclusif et abordable des services de garde en milieu familial agréés. Cette question pourrait être mieux abordée à l'aide d'instruments d'enquête distribués aux parents. En dernier lieu, la base de sondage de l'ECPSC a été tirée du Registre des entreprises de Statistique Canada et de listes publiques de prestataires de services de garde agréés et réglementés, ce qui peut mener à un échantillonnage insuffisant des services de garde en milieu familial non agréés (qui ne figurent pas dans les listes publiques) ou des services de garde en milieu familial qui étaient associés à un organisme et n'étaient donc pas mentionnés directement. D'autres difficultés, telles que les revenus déclarés incomplets ou ceux non déclarés, les services de courte durée (Abbes et Macdonald, 2022) ou les taux de non-réponse élevés (Statistique Canada, 2025), peuvent avoir fait en sorte d'exclure des prestataires de la base de sondage et de réduire la représentativité de l'échantillon.

Conclusions

La présente étude fournit des estimations nationales mises à jour sur les services de garde en milieu familial agréés et non agréés au Canada en 2024 pendant une période de réformes associées au système d'AGJEC. Bien que l'étude fournisse un instantané des prestataires de services de garde en milieu familial en 2024, une comparaison approfondie des résultats avec ceux de l'ECPSC de 2022 pourrait donner une idée de l'évolution des services de garde en milieu familial au fil du temps. Le présent

rapport fournit des données probantes indiquant que les prestataires agréés représentaient une plus grande partie des prestataires de services de garde en milieu familial au Canada en 2024 comparativement à 2022, et révèle une augmentation des titres de compétences en EPE parmi les prestataires de services de garde comparativement à 2022. Il est nécessaire de poursuivre la recherche dans ce domaine afin de comprendre l'évolution des services de garde en milieu familial au Canada dans le contexte des accords à l'échelle du pays.

Références

- Abbes, C. et Macdonald, R. (2022). [Une exploration de la dynamique d'entreprise des fournisseurs autonomes de services de garde d'enfants](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-0001/2022008/article/00003-fra.htm). *Rapports économiques et sociaux*, vol. 2, n° 8, n° 36-0001 au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-0001/2022008/article/00003-fra.htm>.
- Bigras, N., Bouchard, C., Cantin, G., Brunson, L., Coutu, S., Lemay, L., Tremblay, M. et Charron, A. (2010). A comparative study of structural and process quality in center-based and family-based child care services. *Child & Youth Care Forum*, vol. 39, n° 3, p. 129 à 150.
- Charters, T. J. et Findlay, L. C. (2025a). [Caractéristiques des services de garde en milieu familial accueillant des enfants âgés de 0 à 5 ans au Canada, 2021 à 2022](https://doi.org/10.25318/36280001202500700002-fra). *Rapports économiques et sociaux*, vol. 5, n° 7, n° 36-0001 au catalogue de Statistique Canada. <https://doi.org/10.25318/36280001202500700002-fra>.
- Charters, T. J. et Findlay, L. C. (2025b). *Caractéristiques des services de garde offerts en centre pour les enfants âgés de 0 à 5 ans au Canada, 2024*. Ottawa : Statistique Canada. Rapport destiné à Emploi et Développement social Canada.
- Childcare Resource and Research Unit. (2023). [A summary of the Canada-wide early learning and child care agreements and action plans](https://childcarecanada.org/sites/default/files/Summary-ECEC%20Agreements-Action-Plans_0.pdf). Toronto, Ontario : https://childcarecanada.org/sites/default/files/Summary-ECEC%20Agreements-Action-Plans_0.pdf.
- Cleveland, G. H. et Hyatt, D. E. (2002). Child care workers' wages: New evidence on returns to education, experience, job tenure and auspice. *Journal of Population Economics*, vol. 15, p. 575 à 597.
- Emploi et Développement social Canada. (2017). [Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/apprentissage-garde-jeunes-enfants/rapports/2017-cadre-multilateral.html). Ottawa : Emploi et Développement social Canada. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/apprentissage-garde-jeunes-enfants/rapports/2017-cadre-multilateral.html>.
- Emploi et Développement social Canada. (2019). [Définir et mesurer la qualité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants : une revue de la littérature](https://publications.gc.ca/collections/collection_2019/edsc-esdc/Em20-131-2019-fra.pdf). Ottawa : Emploi et Développement social Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2019/edsc-esdc/Em20-131-2019-fra.pdf.
- Emploi et Développement social Canada. (2022a). [Processus d'engagement sur la loi fédérale pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants : Rapport « Ce que nous avons entendu » — novembre 2022](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/apprentissage-garde-jeunes-enfants/rapports/rapport-consultations-loi-apprentissage-garde-jeunes-enfants.html). N° Em12-94/2022F-PDF au catalogue. Ottawa : Emploi et Développement social Canada. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/apprentissage-garde-jeunes-enfants/rapports/rapport-consultations-loi-apprentissage-garde-jeunes-enfants.html>.
- Emploi et Développement social Canada. (2022b). [Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/apprentissage-jeunes-enfants-autochtones/2018-cadre.html). N° SSD-210-05-18F au catalogue. Ottawa : Emploi et Développement social Canada. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/apprentissage-jeunes-enfants-autochtones/2018-cadre.html>.
- Emploi et Développement social Canada. (2024). [Rapport sommaire triennal sur les accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants 2017 à 2020](https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/edsc-esdc/Em12-118-2024-fra.pdf). Ottawa : Emploi et Développement social Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/edsc-esdc/Em12-118-2024-fra.pdf.

- Fairholm, R. et Centre for Spatial Economics. (2009). [Défis et stratégies de recrutement et de rétention : comprendre la pénurie de main-d'œuvre dans les services éducatifs et de garde à l'enfance \(SÉGE\) et y faire face](https://www.ccscc-cssge.ca/sites/default/files/uploads/French%20Docs/WFSRecruitRetention-FR.pdf). Ottawa : Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance. <https://www.ccscc-cssge.ca/sites/default/files/uploads/French%20Docs/WFSRecruitRetention-FR.pdf>.
- Ferns, C. et Friendly, M. (2015). [Background paper on unregulated child care for the home child care: More than a home project](https://childcarecanada.org/publications/occasional-paper-series/15/06/background-paper-unregulated-child-care-home-child-care-m). Toronto : Childcare Resource and Research Unit. <https://childcarecanada.org/publications/occasional-paper-series/15/06/background-paper-unregulated-child-care-home-child-care-m>.
- Findlay, L. C. et Guèvremont, A. (2023). [Estimations des dépenses parentales en services de garde d'enfants de janvier à février 2022](https://publications.gc.ca/collections/collection_2023/statcan/36-28-0001/CS36-28-0001-2023-7-1-fra.pdf). *Rapports économiques et sociaux*, vol. 3, n° 7, n° 36-0001 au catalogue de Statistique Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2023/statcan/36-28-0001/CS36-28-0001-2023-7-1-fra.pdf.
- Friendly, M., Beach, J., Aruran, G., Cossette, A., Hu, L., Lillace, J. et Forer, B. (2025). [Interim space statistics 2024: Early childhood education and care in Canada](https://childcarecanada.org/publications/ecec-canada/25/07/interim-space-statistics-2024-early-childhood-education-and-care). Toronto : Childcare Resource and Research Unit. <https://childcarecanada.org/publications/ecec-canada/25/07/interim-space-statistics-2024-early-childhood-education-and-care>.
- Friendly, M., Beach, J., Aruran, G., Cossette, A., Hu, L., Lillace, J. et Forer, B. (2026). Early childhood education and care in Canada 2024/2025 15th edition. Toronto : Childcare Resource and Research Unit. <https://childcarecanada.org/publications/ecec-canada/26/02/early-childhood-education-and-care-canada-2024-2025>.
- Friendly, M., Beach, J., Aruran, G., Cossette, A., Lillace, J. et Forer, B. (2024). [Early childhood education and care in Canada, 2023 14th edition](https://childcarecanada.org/publications/ecec-canada/24/08/early-childhood-education-and-care-canada-2023). Toronto : Childcare Resource and Research Unit. <https://childcarecanada.org/publications/ecec-canada/24/08/early-childhood-education-and-care-canada-2023>.
- Geoffroy, M., Côté, S. M., Giguère, C., Dionne, G., Zelazo, P. D., Tremblay, R. E., Boivin, M. et Séguin, J. R. (2010). [Closing the gap in academic readiness and achievement: The role of early childcare](https://doi.org/10.1111/j.1469-7610.2010.02316.x). *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, vol. 51, n° 12, p. 1359 à 1367. <https://doi.org/10.1111/j.1469-7610.2010.02316.x>.
- Gouvernement du Canada. (2024). [Accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants](https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires.html). Ottawa : gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires.html>.
- Irwin, S. H., Lero, D. S. et Brophy, K. (2004). *Highlights from Inclusion: The next generation of child care in Canada*. Wreck Cove, Nouvelle-Écosse : Breton Books.
- Irwin, S. H., Lero, D. S., Mayer, D. (2024). *Inclusion quality in the time of COVID*. Présentation au Conseil consultatif national sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, Ottawa.
- Japel, C. et Friendly, M. (2018). [Inequalities in access to early childhood education and care in Canada. The equal access study. Rapport d'expert](https://www.dji.de/fileadmin/user_upload/icec/Expertisen/WEB_DJI_Report_Canada.pdf). München : Deutsches Jugendinstitut. https://www.dji.de/fileadmin/user_upload/icec/Expertisen/WEB_DJI_Report_Canada.pdf.
- Japel, C., Tremblay, R. E. et Côté, S. (2005). La qualité, ça compte! Résultats de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec concernant la qualité des services de garde. *Choix IRPP*, vol. 11, n° 4, p. 1 à 46.

- Kerr, S., Findlay, L. C. et Arim, R. A. (2024). [Services de garde pour les jeunes enfants ayant une incapacité](https://www.doi.org/10.25318/82-003-x202401000003-fra). *Rapports sur la santé*, vol. 35, n° 10, p. 29 à 40. <https://www.doi.org/10.25318/82-003-x202401000003-fra>.
- Lanigan, J. D. (2011). Family child care providers' perspectives regarding effective professional development and their role in the child care system: A qualitative study. *Early Childhood Education Journal*, vol. 38, p. 399 à 409.
- Lero, D. S., Prentice, S., Friendly, M., Richardson, B. et Fraser, L. (2021). [Non-standard work and child care in Canada: A challenge for parents, policy makers, and child care provision](https://childcarecanada.org/sites/default/files/Non-Standard%20Work%20and%20Child%20Care%2C%20revised%20June%202021.pdf). Toronto : Childcare Resource and Research Unit et Université de Guelph. <https://childcarecanada.org/sites/default/files/Non-Standard%20Work%20and%20Child%20Care%2C%20revised%20June%202021.pdf>.
- Losier, T., Orri, M., Boivin, M., Larose, S., Japel, C., Tremblay, R. E. et Côté, S. M. (2021). The associations between child-care services during the preschool years and high school graduation: A 20-year longitudinal population-based study. *Journal of Developmental & Behavioral Pediatrics*, vol. 43, n° 4, p. 206 à 215.
- Macdonald, D. et Friendly, M. (2023). [Mesurer ce qui compte : Évaluer les progrès en vue de doter le Canada de services de garde à l'enfance à 10 \\$/jour](https://childcarecanada.org/sites/default/files/Mcdonald%20&%20Friendly%20(2023)%20-%20Mesurer%20ce%20qui%20compte.pdf). Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives. [https://childcarecanada.org/sites/default/files/Mcdonald%20&%20Friendly%20\(2023\)%20-%20Mesurer%20ce%20qui%20compte.pdf](https://childcarecanada.org/sites/default/files/Mcdonald%20&%20Friendly%20(2023)%20-%20Mesurer%20ce%20qui%20compte.pdf).
- Macdonald, D. (2018). [Les déserts de services de garde au Canada](https://www.policyalternatives.ca/wp-content/uploads/attachments/Child%20Care%20Deserts%20FRENCH.pdf). Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives. <https://www.policyalternatives.ca/wp-content/uploads/attachments/Child%20Care%20Deserts%20FRENCH.pdf>.
- Mejia-Cardenas, C., Rivard, M. et Mestari, Z. (2024). The Inclusion of Children with Autism in Day Care Centers: Staff Perceptions, Attitudes, and Knowledge. *Early Childhood Education Journal*, vol. 53, n° 4, p. 947 à 958.
- Ministère des Finances Canada. (2021). [Budget de 2021 — Un plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien](https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2021/04/budget-de-2021--un-plan-dapprentissage-et-de-garde-des-jeunes-enfants-pancanadien.html). Ottawa : ministère des Finances Canada. <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2021/04/budget-de-2021--un-plan-dapprentissage-et-de-garde-des-jeunes-enfants-pancanadien.html>.
- Ministère des Finances Canada. (2022). [Soutenir l'apprentissage et la garde des jeunes enfants](https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2022/04/soutenir-lapprentissage-et-la-garde-des-jeunes-enfants.html). Ottawa : ministère des Finances Canada. <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2022/04/soutenir-lapprentissage-et-la-garde-des-jeunes-enfants.html>.
- Pasolli, L. (2019). [An analysis of the Multilateral Early Learning and Child Care Framework and the Early Learning and Child Care Bilateral agreements](https://childcarecanada.org/documents/research-policy-practice/20/12/analysis-multilateral-early-learning-and-child-care). Ottawa : Un Enfant Une Place. <https://childcarecanada.org/documents/research-policy-practice/20/12/analysis-multilateral-early-learning-and-child-care>.
- Slot, P. (2018). [Structural characteristics and process quality in early childhood education and care: A literature review](https://doi.org/10.1787/edaf3793-en). Documents de travail de l'OCDE sur l'éducation, n° 176, Paris : Éditions OCDE. <https://doi.org/10.1787/edaf3793-en>.
- Statistique Canada. (2016). [L'essor de la famille à deux revenus avec enfants](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-630-x/11-630-x2016005-fra.htm). Ottawa : Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-630-x/11-630-x2016005-fra.htm>.

Statistique Canada. (2022a). [Guide de référence sur l'âge, le sexe à la naissance et le genre. Recensement de la population, 2021](https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/98-500/014/98-500-x2021014-fra.cfm). Ottawa : Statistique Canada.
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/98-500/014/98-500-x2021014-fra.cfm>.

Statistique Canada. (2022b). *G-est 2.03.004 [macro SAS]*. Ottawa : Statistique Canada.

Statistique Canada. (2023). [Modes de garde d'enfants, 2023](https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/231205/dq231205a-fra.htm). N° 11-001-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/231205/dq231205a-fra.htm>.

Statistique Canada. (2024a). [Carrefour d'information sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants : main-d'œuvre](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-607-x/71-607-x2021007-fra.htm). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-607-x/71-607-x2021007-fra.htm>.

Statistique Canada. (2024b). [Classification nationale des professions \(CNP\) 2021 version 1.0](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD.pl?Function=getVDetTVD=1322554etCVD=1322870etCPV=44100etCST=01052021etCLV=5etMLV=5) : 44100 - Gardiens/gardiennes d'enfants en milieu familial.
<https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD.pl?Function=getVDetTVD=1322554etCVD=1322870etCPV=44100etCST=01052021etCLV=5etMLV=5>.

Statistique Canada. (2025). [Enquête canadienne sur la prestation de services de garde \(ECPSG\)](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV.pl?Function=getSurveyetSDDS=5338). Ottawa : Statistique Canada.
<https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV.pl?Function=getSurveyetSDDS=5338>.

Stitou, M., Bourgeault, I. et Kohen, D. (2018). The job content, context, and requirements of regulated home-based childcare workers. *NEW SOLUTIONS: A Journal of Environmental and Occupational Health Policy*, vol. 27, n° 4, p. 607 à 628.

Swenson, K. (2008). *Child care arrangements in urban and rural areas*. Washington D.C. : U.S. Dept. of Health and Human Services, p. 1 à 16.

Uppal, S. (2015). [Profils d'emploi des familles avec enfants. Regards sur la société canadienne](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2015001/article/14202-fra.htm), n° 75-006-X au catalogue. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2015001/article/14202-fra.htm>.

Varmuza, P., Perlman, M. et White, L. A. (2021). Ontario as a case study for modernizing home child care licensing and support. *Administration publique du Canada*, vol. 64, n° 3, p. 485 à 505.

White, L. A., Perlman, M., Davidson, A. et Rayment, E. (2019). Risk perception, regulation, and unlicensed child care: Lessons from Ontario, Canada. *Journal of Risk Research*, vol. 22, n° 7, p. 878 à 896.